**Nota :** La confidentialité est votre responsabilité. Si vous imprimez votre relevé de paye, allez le chercher à l'imprimante immédiatement.

Cotisations maximales au RPC pour 2013 = 2 356,20 \$ Cotisations maximales au RRQ pour 2013 = 2 427,60 \$

Cotisations maximales à l'AE pour 2013 = 891,12 \$
Cotisations maximales à l'AE (Quebec) pour 2013 = 720,48 \$

Cotisations maximales à l'RQAP (Quebec) pour 2013 = 377,33 \$